



# FICHE TECHNIQUE **CHLORSANE**

TRAITEMENT DES EAUX DE BOISSON PAR CHLORATION

## COMPOSITION

Substance active biocide.  
Hypochlorite de sodium à 10 % [poids/poids] de chlore actif.  
Produit alcalin chloré avec inhibiteur de corrosion.  
N° inventaire : 36022

## AUTORISATION

Produit utilisable en agriculture biologique.

## CONSEIL D'UTILISATION

Pour les eaux dures ou très dures, pour chaque volume de **CHLORSANE** ajouter 1/2 volume de STABISANE.

## MODE D'EMPLOI

Préparer une solution-mère de **CHLORSANE** dans un réservoir de la pompe doseuse.  
Calculer le volume de produit à ajouter en fonction du débit de la pompe et du dosage désiré (quantité de **CHLORSANE** dans l'eau de réseau: de 10 à 25 ml par m<sup>3</sup>). La teneur en chlore libre aux points de consommation doit être de 0.3 ppm maximum.

## PRÉSENTATIONS

Bidon de 10 kg et 25 kg net

## RÉGLEMENTATION

Ce produit est un biocide liquide de type 5 : désinfectant pour l'eau de boisson, à usage strictement professionnel. À ce titre il convient de lire cette étiquette et la fiche de données de sécurité du produit avant la première utilisation ; manipuler le produit avec des gants en PVC, caoutchouc butyle ou néoprène ; contacter le centre antipoison le plus proche en cas d'ingestion accidentelle ; ne pas rejeter le produit résiduel directement dans l'environnement. L'emballage vide doit être rincé avant élimination pour destruction par un organisme agréé.

## SÉCURITÉ

Mention d'avertissement : Danger ; Contient : Hypochlorite de sodium. Mention(s) de danger : H290 : Peut-être corrosif pour les métaux ; H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH 031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence : P260 : Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols ; P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage ; P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir ; P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher) ; P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer ; P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer ; P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ; P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/ régionale / nationale / internationale.